



## **Compte-rendu du COPIL Plan d'action des écoles dans les territoires ruraux 7 décembre 2020**

### **Présents :**

Administration Préfecture : M Furcy Préfet

Administration IA : M Aumage IA, Mme Goncet SG, Mme Saint Martin (DEOS)

Syndicats : UNSA Education (**Mme Talavera**) / SGEN CFDT (**Mme Puzos**) / SNUipp-FSU 65 (**M Castebrunet**)

Sénatrice : Mme Artigalas Députés : Mme Dubié et M Sempastous

Président du conseil Départemental : M Pelieu

Présidents de com/com : M Ré, M Pereira

Représentant de l'association des maires ruraux : M Bégone

### **Début de réunion 14H00**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Bilan plan d'action 2017 :2020**

#### **Perspectives**

M l'Inspecteur d'académie a commencé la réunion en soulignant la baisse significative des effectifs. Il a insisté sur l'augmentation du taux d'encadrement avec une baisse très relative de tous les moyens malgré la baisse des effectifs.

Accompagnement du plan d'action pour les écoles rurales :

- Maintien des moyens au service du remplacement et de la formation
- Enseignement de l'occitan
- Inclusion des élèves handicapés

Rappel : - 286 élèves dans les prévisions initiales

Dans le contexte de cette année :

- Pas de fermeture de classe dans les communes de moins de 5000 habitants
- Accompagnement de la réorganisation des réseaux d'écoles
- Développement des PIAL
- Mise en œuvre de la limitation des effectifs à 24 élèves

Les organisations syndicales n'étaient pas en possession du nouveau plan d'action car nous ne sommes pas signataires.



## Compte-rendu du COPIL Plan d'action des écoles dans les territoires ruraux 7 décembre 2020

Différentes interventions :

**Mme Dubié (Députée)** a indiqué que dans l'état actuel du document elle ne serait pas signataire. Elle a souligné que lors de la signature du COPIL en 2017/2020 il y avait l'engagement de M l'IA de 5 postes à la clé pour notre département. Ces 5 postes n'ont pas été délivrés.

Elle a aussi indiqué que le COPIL devait se réunir une fois par an ce qui n'a pas été le cas et que les réunions par secteur n'avaient pas toutes eu lieu.

Elle a indiqué que les RASED devaient être opérationnels dans les zones rurales et que la loi montagne 2016 indiquait que les enfants de saisonniers devaient être pris en compte dans la carte scolaire.

Enfin elle s'est positionnée avec **Mme Artigalas (sénatrice)** contre un effectif fixé pour la fermeture d'une classe Unique en indiquant que l'effectif n'était pas l'unique élément à considérer.

Elle a beaucoup insisté sur la phrase qu'elle souhaitait supprimer sur le document proposé : « Le recteur a opéré des choix très favorables pour le département des Hautes Pyrénées. »

**M Pereira (Président intercom)** est intervenu pour relativiser les bénéfices automatiques de la compétence école dans les ECPI (intercommunalité). Son constat est étayé par le rapport « Mission ruralité » rédigé en juillet 2018 qui indique que les EPCI ne sont pas toujours bénéfiques aux élèves et qui souligne la nécessité d'une gestion de proximité avec le rôle central des maires.

**M Sempastous** (député) a lui au contraire beaucoup insisté sur les bienfaits des EPCI et de la concentration des écoles.

**M Ré (Président intercom)** a beaucoup insisté sur la mise en place de conventions Education nationale/ intercommunalités pour la gestion des AESH dans la continuité de la prise en charge des élèves en situation de handicap. Un autre président a souligné qu'il était impossible pour certaines intercoms de financer les AESH sur du périscolaire vu les finances faibles qu'ils gèrent.

M Begone, instituteur à la retraite a demandé si les RASED avaient, comme à son époque il y a plus de 10 ans, des difficultés concernant les frais de déplacement.

### **Le SNUipp/FSU est intervenu en indiquant nos positions de principe :**

- 1) La compétence école pour une intercommunalité n'est pas la seule solution. Le maire qui gère son école reste un interlocuteur élu démocratiquement, de proximité. Nous avons fait remarquer que durant la crise COVID la collaboration MAIRE/DIRECTEUR d'école avait été la plus efficace.
- 2) Les RPI déconcentrés qui donnent la direction à un directeur sur plusieurs villages posent des soucis : de gestion avec plusieurs maires, de frais de déplacements non remboursés, de responsabilité dans l'utilisation du véhicule personnel.
- 3) Nous avons rappelé que les AESH sont en majorité des travailleurs pauvres qui perçoivent entre 610 et 750 euros par mois. Nous ne sommes pas opposés à des conventions entre INTERCO et Education nationale pour la prise en charge des élèves en situation de handicap.



## **Compte-rendu du COPIL** **Plan d'action des écoles dans les territoires ruraux** **7 décembre 2020**

Mais nous avons rappelé qu'AESH est un vrai métier qui doit donc donner accès au statut de FONCTIONNAIRE géré et payé par l'état.

- 4) Nous avons rappelé que les RASED ont épuisé leur enveloppe de remboursement des frais de déplacement au bout d'un mois et que les effectifs sont passés en 10 ans de 50 personnes à moins de 25 actuellement.
- 5) Nous avons soutenu Mme Dubié dans sa proposition de ne pas fixer de seuil minimum pour la fermeture d'une école. L'exemple de FERRIERE qui avait 9 élèves il y a 2 ans, en a 13 cette année et 18 prévus à la rentrée 2021.
- 6) Nous avons demandé à M Le préfet que les écoles qui développent une restauration scolaire qui développent une agriculture de proximité et durable soient soutenues financièrement par l'état.
- 7) Enfin nous avons relayé l'intervention d'un élu sur le problème des écoles HORS CONTRAT et en particulier l'école « bouton d'or » ou école Steiner, s'appuyant sur des théories anthroposophes.

M L'Inspecteur d'académie a entendu un certain nombre d'éléments dont il a indiqué qu'il tiendrait compte pour une nouvelle version du document PLAN d'ACTION RURALITE.

M Le Préfet a répondu au SNUipp/FSU en indiquant qu'il surveillait de près « l'école Steiner » et que dans le plan de relance de 100 milliards des mairies ou collectivités pouvaient demander des financements pour des projets de restauration scolaire écologiques et de proximité.

Fin de réunion 16H30